



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 03 SEPTEMBRE 2026 - 20h30

Le 03 septembre 2026, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel BONNIER, Maire.

14 membres présents : M BONNIER Michel, M BLANCHARD Jean-Yves, M BONNARD Yves, M GIRAUD Jean Baptiste, Mme SAGNE Chantal, M LHOMME Laurent, Mme LISIEWSKI Delphine, Mme ROUSSET Sandrine, M THOLLET Roland, Mme GODARD Nathalie, M GRAS Youri, M RIVOIRE Frédéric Marie, Mme PIOT Maryline, Mme Stéphanie MALLE.

Membre excusé : Florence THIZY (pouvoir donné à Michel Bonnier)

Quorum : 8

1 auditeur dont la presse

Secrétaire de séance : Sandrine Rousset

Ordre du jour :

*Approbation du procès-verbal de la séance du 09 juillet 2026*

*Délibération : approbation d'un protocole d'accord transactionnel entre la Commune d'Aveize/ la société TERDIEAL-TARVEL /la société Trace, Paysage et Aménagement / la SMABTP/ la Société QBE Europe SA /NV*

*Délibération : retrait de la délibération n °2026-05-03 du 20 mai 2026 relative à l'opposition au transfert d'un pouvoir de police spéciale au Président de l' EPCI*

*Délibération : Approbation du règlement intérieur du conseil municipal*

*Délibération : vote des subventions aux associations*

*Délibération : approbation d'un acompte à verser dans le cadre du forfait communal pour les dépenses de fonctionnement de l'Ecole des 4 Horizons d'Aveize année scolaire 2025/2026*

*Aide EDF pour financer l'acquisition d'équipements de rafraîchissement pour les établissements accueillant des enfants*

*Présentation du rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais*

*Compte rendu des réunions et commissions diverses*

*Questions diverses*

*Monsieur le Maire informe des autorisations d'urbanisme délivrées depuis la dernière séance du conseil municipal.*

*Il rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation au maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT- délibération du 03 avril 2026 :*

| <b>Marchés publics inférieurs à 100 000€ HT faisant objet d'un Devis/ Bons de commande/contrat</b> |                                                                                                                                                                          |                |                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|--------------------------|
| <b>Fournisseur/demandeur</b>                                                                       | <b>Objet</b>                                                                                                                                                             | <b>Montant</b> | <b>Date de signature</b> |
| Sb2i 69590 St Symphorien sur Coise                                                                 | Devis Routeur médiathèque borne wifi avec installation - paramétrage du filtrage pour les réseaux public et école, paramétrage de l'enregistrement des logs de connexion | 2045€ HT       | 21/07/2026               |

|                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                          |                            |
|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------------|
| Sb2i 69590 St Symphorien sur Coise                      | Devis PC portable M le Maire+pack sacoche+installation+station d'accueil                                                                                                                                                                                                            | 1895€ HT                 | 19/06/2026                 |
| Sb2i 69590 St Symphorien sur Coise                      | Devis Boite mail mairie et bibliothèque avec mise en service- création boite mail exportation du contenu des anciennes boites mail et réimportation dans les nouvelles boites mise en place du transfert des anciennes adresses vers la nouvelle- paramétrage des postes de travail | 447€ HT                  | 21/07/2026                 |
| Berger Levrault                                         | Guide pratique de l'état civil 2026                                                                                                                                                                                                                                                 | 83.41€ HT                | 21/07/2026                 |
| Amilease                                                | Téléphone fixe sans fil -onduleur – abonnement téléphonie mobile orange +sim machine forfait                                                                                                                                                                                        | 264.58€ HT               | 23/07/2026                 |
| La Clé des Champs 69590 St Symphorien sur coise         | Devis fourniture et livraison de potelet antares RAL 3004                                                                                                                                                                                                                           | 525€ HT                  | 05/08/2026                 |
| JPP Direct 26007 Valence                                | Devis 20 bancs et 2 Diablos pour chaises                                                                                                                                                                                                                                            | 1553.80€ HT              | 04/08//2026                |
| AER 69700 Beauvallon                                    | Devis pour améliorations techniques fonctionnalités Free-Coolin CTA Salle des fêtes                                                                                                                                                                                                 | 1681.75€ HT              | 21/08/2026                 |
| Berger Levrault                                         | Wemagnus mairie pack standard avec mise en service                                                                                                                                                                                                                                  | 3297€ HT + 637.50€ HT    | 26/08/2026                 |
| <b>Droit de préemption urbain</b>                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                          |                            |
| <b>Date</b>                                             | <b>Adresse terrain</b>                                                                                                                                                                                                                                                              | <b>Notaire demandeur</b> | <b>Décision</b>            |
| 06/08/2026                                              | Chemin du noisetier                                                                                                                                                                                                                                                                 | Maître Antoine Berger    | Décision de non préemption |
| 06/08/2026                                              | 285 rue de la colline                                                                                                                                                                                                                                                               | Thiollier associés       | Décision de non préemption |
| <b>Aides sociales suite délibération du 20 mai 2026</b> | Montant aidé : 200€                                                                                                                                                                                                                                                                 |                          |                            |

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 09 juillet 2026.

**Délibération n° 2026-09-01 : approbation d'un protocole d'accord transactionnel entre la commune d'Aveize/la société Terideal-Tarvel/la société Trace Paysage et Aménagement/la SMABTP/la société QBE Europe SA/NV**

Monsieur le Maire rappelle que la société Terideal-Tarvel est intervenue dans le cadre d'un marché public de travaux pour la requalification de la place de l'église pour le compte de la commune d'Aveize, en qualité de titulaire du lot n°2 « aménagements, espaces verts et mobiliers ». Les travaux ont été réalisés sous la maîtrise d'œuvre de la société Trace, Paysage et Environnement.

En 2023, la commune d'Aveize avait constaté des délitements sur le revêtement du sol et avait sollicité la reprise des désordres avant la fin de la garantie de parfait achèvement.

Les causes techniques demeurant indéterminées et afin de régler ce litige à l'amiable une solution a été convenue avec la réalisation de travaux qui sont les suivants : dépose des joints existants par hydro sablage suivi de la mise en œuvre de nouveaux joints pour un montant de 7149.70€ HT (devant l'épicerie Vival). L'entreprise Terideal-Tarvel s'engage à exécuter ces travaux.

Il explique que pour acter cet accord, un protocole d'accord transactionnel a été rédigé et sera signé par toutes les parties concernées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les termes de ce protocole d'accord transactionnel et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette affaire.

**Délibération n°2026-09-02 : retrait de la délibération n°2026-05-03 du 20 mai 2026 relative à l'opposition au transfert d'un pouvoir de police spéciale au Président de l'EPCI**

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 20 mai 2026, le conseil municipal avait décidé de s'opposer au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au président de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

Il donne lecture du courrier de M le Préfet du Rhône en date du 22 juillet 2026 et reçu en mairie le 03 août 2026 qui dit que les pouvoirs de police spéciale relèvent de la fonction de maire et non de la compétence du conseil municipal. En conséquence, la délibération du conseil municipal au transfert des pouvoirs de police spéciale au président de l'EPCI est irrégulière et inopérante. M le Préfet invite le conseil municipal à retirer la délibération du 20 mai 2026.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à retirer cette délibération et dit qu'un arrêté du maire sera pris pour s'opposer au transfert de ces pouvoirs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retirer cette délibération n°2026-05-03 du 20 mai 2026.

**Délibération n°2026-09-03 : approbation du règlement intérieur du conseil municipal**

Monsieur le Maire informe que conformément à l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités territoriales, les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus doivent se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent leur installation.

Il présente un projet du règlement intérieur et donne lecture de son contenu. Un exemplaire a été remis à tous les conseillers municipaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le règlement intérieur tel qu'il a été présenté.

**Délibération n°2026-09-04 : vote des subventions aux associations**

Monsieur le Maire fait part des demandes de subventions reçues par les associations dont certaines ont été examinées par la commission sociale.

Il présente les différentes demandes :

Subventions examinées par la commission sociale :

| Associations                                                                             | Proposition subvention 2026 |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| A votre Ecoute 69610 Ste Foy l'Argentière                                                | 200€                        |
| Association des Handicapés des Monts du lyonnais 69610 Ste Foy l'Argentière              | 500€                        |
| Vie Libre 52 chemin de l'hôpital 69930 St Laurent de Chamousset                          | 100€                        |
| Association sourire et partage 257 avenue de la libération 69590 St Symphorien sur Coise | 100€                        |
| Les restaurants du cœur 6-12 Espace Henry Vallée 69007 Lyon                              | 300€                        |

Autres demandes de subventions pour lesquelles il propose une subvention de 40€ par licencié mineur et domicilié sur la commune :

|                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------|
| Basket Union Hauts Lyonnais (9 licenciés mineurs d'Aveize) soit 360€ |
| La Symphoriette (2 licenciés mineurs d'Aveize) soit 80€              |

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

| Associations                                                            | Montant de la subvention année 2026 |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| A votre Ecoute                                                          | 200€                                |
| Association des Handicapés des Monts du lyonnais                        | 500€                                |
| Vie Libre                                                               | 100€                                |
| Association sourire et partage                                          | 100€                                |
| Les restaurants du cœur                                                 | 300€                                |
| Basket Union Hauts Lyonnais 2 place neuve 69850 St Martin en Haut       | 360€                                |
| La Symphoriette en mairie Place du Marché 69590 St Symphorien sur Coise | 80€                                 |

**Délibération n°2026-09-05 : approbation d'un acompte à verser dans le cadre du forfait communal pour les dépenses de fonctionnement de l'école des 4 horizons d'Aveize année scolaire 2025/2026**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 21 octobre 2021 approuvant la convention relative aux modalités de participation de la Commune d'Aveize aux dépenses de fonctionnement de l'école privée des 4 horizons sous contrat d'association et l'autorisation à la signer. Dans l'article 7 « modalités de versement » de la convention, il est noté qu'un acompte pourra être versé à l'OGEC.

Il explique que pour l'année scolaire 2025/2026, l'OGEC de l'école des 4 horizons d'Aveize ne dispose pas encore de tous les éléments comptables pour établir le bilan, ce qui ne permet pas d'étudier les comptes de l'OGEC pour cette séance du 03 septembre 2026.

Il informe que la commune peut verser un acompte à l'OGEC sur le montant à verser au titre du forfait communal pour les dépenses de fonctionnement de l'école privée des 4 horizons année scolaire 2025/2026.

Il propose au conseil municipal d'approuver le versement d'un acompte de 20 000€ à l'OGEC et dit que lors d'une prochaine séance, après étude des comptes de l'OGEC, le conseil municipal fixera le forfait communal et validera ainsi la participation financière de la commune pour l'année scolaire 2025/2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'un acompte de 20 000€ à l'OGEC de l'école privée des 4 horizons d'Aveize sur le montant à verser au titre du forfait communal pour les dépenses de fonctionnement de l'école privée des 4 horizons année scolaire 2025/2026.

M le Maire informe que pour cette rentrée scolaire 2026/2027, l'effectif est de 75 élèves.

**Aide EDF pour financer l'acquisition d'équipements de rafraîchissement pour les établissements accueillant des enfants**

M le Maire informe qu'EDF propose une subvention de 400€ jusqu'à dix équipements pour rafraîchir les écoles. Le dispositif est le suivant : EDF versera une prime forfaitaire de 400€ par équipement, pour l'installation dans les bâtiments de ventilateurs, brumisateurs, climatiseurs mobiles et climatiseurs fixes, dans la limite de 10 équipements par établissement et d'une enveloppe totale de 40 M€. Cette aide doit être demandée avant le 30 septembre 2026.

M Bonnard Yves précise que plusieurs devis ont été sollicités avec des différents systèmes sur certains bâtiments communaux comme l'école et la salle des loisirs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que la Commune fasse les démarches pour solliciter l'aide proposée par EDF.

**Présentation du rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais**

M le Maire présente le rapport d'activités de la CCMDL : la CCMDL est issue de la fusion des communautés de communes de Chamousset en Lyonnais et des Hauts du Lyonnais au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : 32 communes (25 Rhône et 7 Loire) - 44 conseillers communautaires

Gouvernance : bureau : le Président -13 vice-président(es) et 1 conseiller délégué. Conférence des maires, 14 commissions thématiques et différents comités de pilotage ou groupes de travail.  
+35 000 habitants- 399 km<sup>2</sup> - 181 agents répartis en 6 pôles- 71% de surface agricole.  
Présentation de l'organigramme des services, des différents services proposés par la CCMDL et les compétences.  
Ce rapport a été transmis par mail à chaque conseiller municipal.

### Questions diverses

- M le Maire informe des réunions en vue des élections sénatoriales et d'une invitation de Jardin d'Avenir pour les 20 ans le 12 et 13 septembre.
- Il informe de l'avancée de la consultation du maître d'œuvre pour le projet de construction d'un restaurant/Bar : l'audition des 3 cabinets retenus pour déposer une offre aura lieu le 10 septembre en journée. Le planning de cette journée a été adressé aux membres de la commission concernée par ce projet.

### Compte rendu des commissions et réunions diverses

Intervention de Chantal Sagne : elle informe d'un mail de la CCMDL pour les bornes électriques. Vérification des travaux suite au dépôt de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) pour les autorisations d'urbanisme. Certains travaux sont non conformes par rapport aux autorisations délivrées.

Intervention de Delphine Lisiewski : elle fait part de la réunion de la commission solidarités de la CCMDL : présentation des maisons sports santé qui agissent sur le territoire de la CCMDL avec des séances de sport adapté et qui peuvent être prises en charge dans le cadre d'une maladie. Présentation de la Communauté professionnelle territoriale de santé (CTPS) des coteaux Rhodaniens qui regroupe des professionnels de santé qui travaillent pour une offre santé sur le territoire. Des médecins expérimentés accueillent des médecins juniors. Un des objectifs serait de créer une association qui permettrait de salarier des médecins à la retraite. Examen des demandes de subventions. Du fait de la baisse d'aide par des financeurs, beaucoup d'associations sont en difficulté. Pris en compte des diverses initiatives prises par les communes dans le cadre de la canicule pour les personnes âgées et/ou isolées.

Intervention de Laurent Lhomme : a participé à la réunion de la commission gestion et traitement des déchets.

Intervention de Stéphanie Malle : elle informe que le vernis du transformateur à l'entrée du village en venant de Grézieu le Marché a été refait cet été. Prévoir la pose d'un banc à l'entrée du cimetière avec les anciennes marches de l'église. L'hôtel à insectes a été enlevé à l'Argentière. Elle fait part d'une demande concernant la salle Belle Vue : peut-on prévoir un interrupteur à l'intérieur de la salle pour pouvoir allumer l'auvent extérieur et enlever les toiles d'araignées aux fenêtres.

Intervention de Sandrine Rousset : elle s'interroge car les lignes blanches sur la route départementale entre Ste Foy l'Argentière et Aveize n'ont pas toutes été refaites. M Le Maire explique que le secteur concerné étant hors agglomération, c'est du ressort du Département du Rhône. Elle informe qu'un candélabre à l'impasse du Petit Bois reste allumé. Elle s'interroge sur l'avancée du projet de Mme Emilie Chevalier, c'est une belle démarche pour la commune.

Intervention de Yves Bonnard : concernant les travaux de la maison d'assistants maternels, ceux-ci devraient se terminer fin novembre, la cuisine devrait se poser fin octobre. Il a assisté à la réunion de la commission bâtiments de la CCMDL : présentation de la commission et de son fonctionnement. 33 bâtiments appartiennent à la CCMDL (sur Aveize : le centre médical de l'argentière et le Bâtiment Idéa Conception). Commission assainissement de la CCMDL : le président est Philippe Bonnier, la CCMDL gère l'assainissement collectif par l'intermédiaire de SUEZ. Sur Aveize, il y a 2 stations d'épuration : l'argentière avec un système de filtre à roseaux et le trêve de type boues activées. Lors du schéma directeur d'assainissement qui se fait tous les 10 ans, est réévalué toutes les lacunes sur les réseaux collectifs d'assainissement. Pour Aveize, ce sera l'agrandissement de la station du Trêve car elle tourne actuellement à 95% de sa capacité.

Intervention de Frédéric Rivoire : il fait le bilan du marché nocturne, le groupe d'animation remercie la commune pour l'aide apportée. Il y avait 29 exposants qui ont été satisfaits ; beau feu d'artifice. Une interrogation sur le feu d'artifice en 2027 si canicule. Une partie du bénéfice est reversée pour les actions du CCAS reprises par la collectivité suite à la dissolution du CCAS au 31/12/2025.

Intervention de Jean-Yves Blanchard : il fait part des travaux de voirie de la CCMDL réalisés cet été : chemin des vieilles vignes, le budget a été légèrement dépassé. Il fait part de la satisfaction des riverains. Le 2<sup>ème</sup> chantier se fera sur l'automne. La commune a reçu la facture pour le 1<sup>er</sup> passage de l'épareuse sur les chemins communaux, la commission voirie se réunira pour évoquer tous ces travaux.

Intervention de Maryline Piot : elle a collé les QR Codes pour indiquer les points d'eau existants sur la commune pour les cyclistes, les randonneurs... Elle informe que Florence Thizy a élaboré le Petit Aveizois de la rentrée de septembre, elle lui a apporté son aide pour quelques mises à jours et ajout d'un jeu dans cette édition.

Intervention de Roland Thollet : il n'a pas eu de réunion. Il informe que la tyrolienne comporte quelques défauts : câble trop bas, poteaux fendus.

Intervention de Youri Gras : il a participé à la 1<sup>ère</sup> réunion de la commission gestion et traitement des déchets : thèmes abordés : enfouissement des bennes, composteur avec un référent, évoquer ce que la commission pourrait proposer sur les prochaines années. Il a assisté à la réunion de la commission tourisme de la CCMDL : état des lieux de sentiers VTT fait avec un prestataire externe. Cet état des lieux montre un territoire riche et attractif. Par contre, il convient de revoir le balisage. L'objectif est de proposer 10 circuits fiables pour chaque communauté de communes. Il s'est proposé comme référent VTT pour la commune. Il va se renseigner pour l'installation de bornes électriques sur la Commune (une au niveau du parking du CMA et une dans le centre bourg). La commune pourrait confier cela au SYDER. Il précise notamment qu'une personne du SYDER était venue lors du précédent mandat pour la pose d'une borne sur le haut du village. Etant délégué au SYDER, il se propose de prendre en charge ce dossier.

Intervention de Jean-Baptiste Giraud : a participé à la vérification des travaux suite au dépôt des DAACT pour les autorisations d'urbanisme. Concernant le marché nocturne, il remercie les membres du conseil municipal ainsi que leurs conjoints pour l'aide apportée lors de cette manifestation. Il remercie Jean-Claude Voute pour l'animation de cette soirée. Commission gestion et traitement des déchets : ils constatent qu'avec les colonnes semi enterrées, les sites sont propres et sont facilement accessibles pour tout utilisateur. Les membres de cette commission s'interrogent sur l'installation de ces colonnes sur d'autres sites sur la commune. Cette installation est à la charge de la collectivité. Réunion de la commission gestion des déchets de la CCMDL qui est présidée par M Jérôme Banino. Un tour de table a été effectué afin que chaque membre s'exprime sur les attentes et les travaux à envisager. Il précise qu'il existe aussi un copil dont le maire fait partie. Un planning des réunions a été fait pour l'année. Il rappelle que la commune peut faire appel à Capucine Durand pour le tri lors de manifestations organisées sur la commune. Pas de cohérence entre les différentes communes : un point sera fait sur toutes les communes. La lutte contre les déchets abandonnés relève de la police des maires, et ainsi pour accompagner les communes, la CCMDL a élaboré un guide pratique.

Intervention de Nathalie Godard : elle informe que la prochaine réunion de la commission petite enfance aura lieu le 14 septembre.

Séance levée à 00 : 00

Le Maire,  
Michel BONNIER



Le secrétaire de séance,  
Sandrine ROUSSET

Affiché et publié le 22/01/2026